

DEPARTEMENT DU JURA

MAIRIE DE LOUVATANGE

6, rue de la Libération
39350 LOUVATANGE

☎ et 📠 03.84.81.02.56
mail : mairie.louvatange@orange.fr

Permanence :
Mercredi de 8h30 à 12h.



- Bon été -

COMPTE-RENDU de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 juin 2018

Pour retrouver toutes les informations sur la commune, vous pouvez vous connecter sur le site www.louvatange.fr.

L'an deux mil dix-huit et le vingt-deux, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Gérôme FASSET, Maire.

Présents : Gérome FASSET, Sonia CABASSY, Pierrette DAVID, Annick GILBERT, Olivier GUILLEMIN, Mickaël REBILLET, Gilles VUILLEMENOT, Rémi VUILLEMENOT.

Absents excusés : Valérie BIDAL, Martial MATZ

Secrétaire de séance : Sonia CABASSY

1. Approbation des comptes rendus de séance du 13 avril 2018

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2018 est approuvé à l'unanimité, sans faire l'objet d'aucune remarque.

2. Intempéries du mois de Mai

Suite aux orages de grêles survenus courant mai, Monsieur le Maire invite les habitants à signaler en mairie les dégâts engendrés par ces intempéries, dans la mesure du possible par mail (mairie.louvatange@orange.fr), afin de transmettre dans les meilleurs délais aux services préfectoraux, une demande d'état de reconnaissance de catastrophes naturelles pour la commune. Il indique que les administrés concernés seront prévenus en cas d'acceptation du dossier.

Par ailleurs, il insiste sur la cohérence de l'aménagement des villages pour les années futures.

3. Travaux de voirie : tranche 2

Les travaux de sondage de chaussée ont été réalisés et ont permis de mettre en avant la situation actuelle du revêtement ainsi que les travaux nécessaires à prévoir.

Le bureau d'études VERDI Ingénierie a présenté le projet (plans et aménagements) à la commune ainsi qu'au responsable des routes du Conseil Départemental, selon les choix retenus et la réglementation afin de pouvoir estimer le coût des travaux à la charge de chacun.

Monsieur le Maire présente le dossier aux élus. Après échange sur les aménagements et leurs efficacités pour faire ralentir les véhicules arrivant de la route de Petit-Mercey, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des services de l'état (DETR) et du Conseil Départemental (Amendes de police et ESTJ).

4. Travaux d'effacement

Monsieur le Maire indique que le SIDEC attend la réponse définitive de la commune concernant ce dossier afin de mandater les entreprises pour finir les travaux. Il précise qu'il est impossible de réaliser des travaux d'équipement public sur le domaine privé et que les habitants souhaitent que l'effacement soit effectué dans la rue des Vergers.

Après avoir échangé de nouveau sur le sujet, le Conseil Municipal valide, par 1 abstention et 7 voix pour, les travaux d'effacement de la rue des Lilas et de la rue des Vergers à condition que cette dernière soit rétrocédée dans la voirie communale pour que des travaux puissent être réalisés. Par ailleurs, les élus s'interrogent sur la participation des personnes concernées à la réfection de la chaussée.

5. Décision modificative 1 (Délibération 013-2018)

Afin de pouvoir régler la part de la commune pour l'effacement des réseaux, il convient de transférer les crédits nécessaires sur les articles correspondants, à savoir :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
2041582	204	GFP : Bâtiments et installation	- 9 300.00 €
21318	21	Autres bâtiments publics	- 13 400.00 €
238	23	Avance / cde immo. corporelle	+22 700.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

6. Devis concernant la maison 6 rue de la Libération

Monsieur le Maire indique que les projets proposés par SOLIHA sont disproportionnés pour la collectivité. Une rencontre avec le CAUE du Jura a donc été organisée pour la maison et un devis estimatif des travaux de gros œuvre et de maçonnerie a été demandé à plusieurs entreprises.

Il semble opportun d'avoir recours au CAUE qui nous aidera dans notre démarche, notamment pour la rédaction du cahier des charges et le recrutement d'un maître d'œuvre pour concrétiser cette opération. Ce dernier consultera les entreprises dans le cadre d'un marché.

7. Point sur le PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est en cours de réalisation. La commune aura prochainement son avis à donner sur ce dossier. Cependant Monsieur le Maire avertit les conseillers que, suite aux inondations qui ont eu lieu sur les différentes communes membres de la Communauté de Communes Jura Nord, il semble opportun d'avoir une réflexion cohérente sur les zones inondables de la commune et de ne pas intégrer ni autoriser la construction de ces parcelles dans le périmètre constructible. Par ailleurs, il informe qu'un certificat d'urbanisme a été demandé sur plusieurs parcelles pour la construction de plusieurs maisons, et qu'aucun accord ne pourra être donné sans une réflexion globale du projet, notamment sur l'évacuation des eaux pluviales, la collecte des déchets, ...

8. Questions diverses

Inscription pour les cartes avantages jeunes : la commune renouvelle son partenariat dans les mêmes conditions qu'en 2017. Les jeunes de moins de 30 ans qui souhaitent obtenir une carte avantages jeunes pour la rentrée doivent s'inscrire pour le 04 juillet 2018 à 12h (dernier délai) à la mairie.

Internet : la commune a été inscrite dans le programme de montée en débit du Département et de la CCJN. Le coût de raccordement est de 230 € par lignes pour la Communauté de Communes et de 230 € pour le Département.

Association Sans Souci : un repas est prévu le 14/07 sur le thème de l'Italie.

Logement communal : l'appartement situé au-dessus de la mairie a été reloué.

Fontaine : les travaux sont à finir avant mai 2019 pour obtenir le solde de la subvention. Un banc pourrait être installé pour terminer l'aménagement. Un croquis sera demandé à un jeune du village.

Syndicat Intercommunal des Eaux Val de l'Ognon : l'Assemblée Générale a eu lieu. La représentation du Doubs est élevée suite aux différents transferts de compétences. Ceci peut avoir un côté frustrant mais ne doit pas être une inquiétude pour les communes du Jura puisque les structures sont existantes et que les réseaux sont faits.

Jury d'assises : un habitant de la commune a été tiré au sort. Il sera informé par la secrétaire du canton.

Congés d'été : le secrétariat sera fermé les 11 et 18 juillet, et les 08 et 15 août 2018.

Fin de la séance à 23h00.

Le Maire,
Gérome FASSENET.
